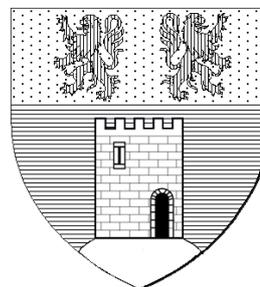


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme TREMORI

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Mme MURAT Lou avait donné pouvoir à Mme IRENEE

Absents : MM MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en présentant les excuses de Cédric MICHEL, Lou MURAT et de Guillaume RICHAUD et en accueillant Madame Sabine WERWAERDE, Conseillère auprès des décideurs locaux, et Sophie AUDIBERT, Secrétaire de Mairie, conviées aux travaux pour le vote des documents budgétaires. Il les remercie pour leur présence et pour leur implication dans la préparation des différents documents financiers.

1- VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Compte de Gestion reprend en dépenses et en recettes les opérations comptables effectuées par la Trésorerie pour le compte de la Commune.

Madame Sabine VERWEARDE présente les résultats budgétaires de l'exercice 2022 qui font apparaître :

Budget Principal :

Établi le : 17/05/2023

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

En section d'investissement, des recettes pour 280 068,36 € et des dépenses pour 98 811, 76 € soit **un excédent de 181 256, 60 €**

En section de fonctionnement, des recettes pour 295 562,89 € contre des dépenses de 257 235,22 € soit **un excédent de 38 327,67 €**

Soit un excédent total des sections de 219 584,27 €.

Budget annexe « lotissement « Le Gravas » :

En investissement, un déficit de 100 000 € (remboursement de l'emprunt) et en fonctionnement un excédent de 118 910 € soit un excédent des sections de 18 910 €.

Suite à cette présentation, le Maire procède au vote. Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité. (délibérations n° 2023-13 et 2023-14)

2- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2022

A la clôture de l'exercice budgétaire, la Commune établit le compte administratif du budget principal et du [budget annexe](#).

Le compte administratif tenu par l'Ordonnateur rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le Compte Administratif tenu par la Commune doit correspondre au centime près au Compte de Gestion établi par la Trésorerie.

L'état de rapprochement a été effectué et les chiffres concordent parfaitement.

Sophie présente les résultats cumulés :

Budget Principal :

- Résultat de clôture 2021 : 174 361,70 €
- Part affecté à l'investissement : 127 894,59 €
- Résultat de l'exercice 2022 : 238 494,27 €
- **Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 284 961,38 €**

Budget annexe « Lotissement Le Gravas » :

- Résultat de clôture 2021 : 136 409,75 €
- Résultat de l'exercice 2022 : 18 910 €
- **Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 155 319,75 €**

Les Comptes Administratifs étant établis par le Maire, celui-ci, conformément à la règle, quitte la séance et cède la présidence à Yves BLANC.

Les documents sont mis aux voix par le Premier-Adjoint. Ils sont adoptés à l'unanimité. (délibérations n°2023-15 et 2023-16)

Le Maire rappelé reprend la présidence pour la poursuite de l'ordre du jour.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

A l'unanimité les résultats sont affectés de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent cumulé de fonctionnement reporté en investissement (compte 1068) :
76.279,62 € (*délibération n°2023-17*)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Excédent cumulé de fonctionnement reporté en fonctionnement : 155.319,75 €
(*délibération n°2023-18*)

4- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le produit des impôts locaux est le résultat de l'application de taux sur des bases réévaluées annuellement et nationalement par les Services Fiscaux.

Lors de son élection, le Conseil Municipal a adopté le principe de majorer les taux de 1% par an sur la durée du mandat. L'augmentation des bases par le Ministère de Finances devant tenir compte en 2023 de l'inflation, un débat s'instaure sur la conduite à tenir. Madame VERWAEDE estime les recettes supplémentaires à moins de 900 € pour 2023. Par 8 voix pour, 1 contre (Marie-Line TREMORI) le maintien de l'augmentation est adopté. (*délibération n°2023-19*)

5- TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Grosso-modo le produit des taxes collectées au profit de l'Agence de l'eau couvre les taxes d'eau potable et d'assainissement qui lui sont reversées. Le coût des travaux sur les réseaux est en légère augmentation. Il est décidé d'arrondir les redevances d'assainissement à la dizaine supérieure (soit de 46 € à 50 €). Les tarifs de l'eau sur la Commune sont les moins chers du secteur. Tout est mis en œuvre pour combattre le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes en 2026 comme le prévoit actuellement la loi. (*délibération n°2023-20*)

6- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Les résultats de l'exercice 2022 étant affectés, les taux des impôts et des redevances définis, il est possible d'établir un Budget Primitif 2023.

Sophie présente le projet qui s'établit à 238 806,36 € en fonctionnement et à 653 361,79 € en investissement.

Le projet de Budget Primitif (budget principal et budget annexe) est adopté à l'unanimité. (*délibérations n°2023-21 et 2023-22*)

Le Maire remercie Sophie AUDIBERT et Sabine VERWAERDE pour leur travail.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

7- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2023

Le projet de compte-rendu a été transmis par mail. Deux modifications sont apportées.

Il est adopté par 7 voix pour deux contre (Christine CAPRON et Alex RIGAT).

8- SDED : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT, DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES, RACCORDEMENTS AVEC A.U.

Le SDED a transmis trois dossiers de travaux nécessitant un positionnement du Conseil Municipal :

- Renforcement du réseau basse tension pour un montant total de travaux de 311.146,47 €HT avec un reste à charge pour la Commune de zéro euro,
- La dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques aux abords de la Mairie pour un montant de 14.492,38 €HT avec un reste à charge pour la Commune de 7.246,19 €.
- Le raccordement du hangar de Yves BLANC et de la maison de Sophie AUDIBERT pour un montant de 27.456,63 €HT avec un reste à charge pour la Commune de 3.330,54 €.

Suite à cette présentation, les dossiers sont mis aux voix. Les projets sont validés à l'unanimité avec la réserve suivante concernant le raccordement à partir de l'impasse du Moulin : la part communale sera prise en charge par les propriétaires des parcelles à desservir. Les travaux ne seront commandés qu'après réception préalable de leur accord écrit. (*délibérations n°2023-23, 2023-24 et 2023-25*)

9- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Marché de Maitrise d'œuvre pour le Café Pau : l'attribution du marché a été notifiée à Éric GERNEZ et le rejet à Catherine HERLENT.

Communauté de Communes : le budget a été voté le 11 avril 2023 : il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux ni de la Taxe des Ordures Ménagères. La CCSB sera questionnée en vue d'une commande groupée de récupérateur d'eau.

SMIGIBA : un Comité de programmation est organisé le 17 avril à Séderon pour valider les travaux à réaliser sur la Méouge sur Séderon et sur la Lozance à Lachau.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Voirie : le dégât intervenu lors du déneigement sur le chemin des Barjavaux sera repris, certains chemins dérasés.

Système d'Information Locale (SIL) : une première rencontre est organisée le 15 avril à 10 H 30.

10- QUESTIONS DIVERSES

La foire a rencontré un vif succès. Elle a donné un nouvel élan au marché hebdomadaire des producteurs.

Le remplacement du poste informatique se heurte à la rigidité des règles budgétaires applicables aux collectivités qui veulent que le paiement soit effectué par mandat administratif sur facture après constatation par l'ordonnateur du service fait. Cédric MICHEL a fait établir un devis sur internet pour le remplacement du matériel à meilleur prix. Pour être livré et installé par Cédric, ledit matériel doit être payé d'avance. Malgré de nombreux échanges avec la Trésorerie pour qu'une solution soit trouvée, l'opération s'avère impossible administrativement. Un prestataire traditionnel se mettra en contact avec Cédric car la Commune se trouve actuellement dans l'impossibilité de travailler par télétransmission du fait de l'obsolescence de son matériel informatique. Sans attendre accord est donné à la réinstallation sur le nouveau matériel du logiciel WIN par AGEDI.

L'offre d'emploi en vue du recrutement d'un agent technique communal en renfort temporaire sur une période de quatre mois (de juin à septembre 2023) à raison de seize heures par semaine a été affichée et publiée. Les candidats seront auditionnés en vue de la sélection le mercredi 17 mai à 21 H 00, date de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Joël ORY, parent de Dard CALLET, soldat de Lachau mort pour la France pendant la Première Guerre Mondiale, se rendra sur Lachau le 15 avril en vue de l'organisation d'une exposition à Notre Dame de Calma au mois de juillet sur la Grande Guerre. Cet événement mettra à l'honneur les enfants de Lachau qui ont participé ou perdu la vie pendant ce conflit mondial. Cette exposition documentée permettra également de mieux connaître les conditions de vie des soldats.

Une réunion publique en vue du lancement du projet de réhabilitation de l'ancien Café PAU sera organisée le samedi 20 mai à 10 H 00 en Salle du Conseil. L'objectif est d'associer à l'opération toutes les bonnes volontés afin de définir ensemble un projet le plus largement partagé. Au fil des travaux seront auditionnées des communes voisines qui ont réalisé de tels projets, des exploitants pour bien calibrer les besoins et les moyens...

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 H 20.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet